

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2019

Le budget primitif de la Ville 2019 s'inscrit conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars dernier.

Il repose sur 3 axes essentiels :

Axe n°1 : La non-augmentation du taux de fiscalité.

Nous nous étions engagés à ne pas augmenter, pendant toute la durée du mandat, les taux des différentes taxes communales, que ce soit la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Promesse tenue, malgré un niveau d'investissement exceptionnel, estimé, dans le Budget primitif 2019 à 12 641 467,14 € (13 746 973 €, y compris restes à réaliser).

Axe n° 2 : Le maintien d'un très haut niveau d'investissement.

Le projet de budget 2019 prévoit la réalisation de nombreux projets ambitieux nécessaires et indispensables à l'attractivité de notre territoire ; nous y reviendrons par la suite de manière détaillée.

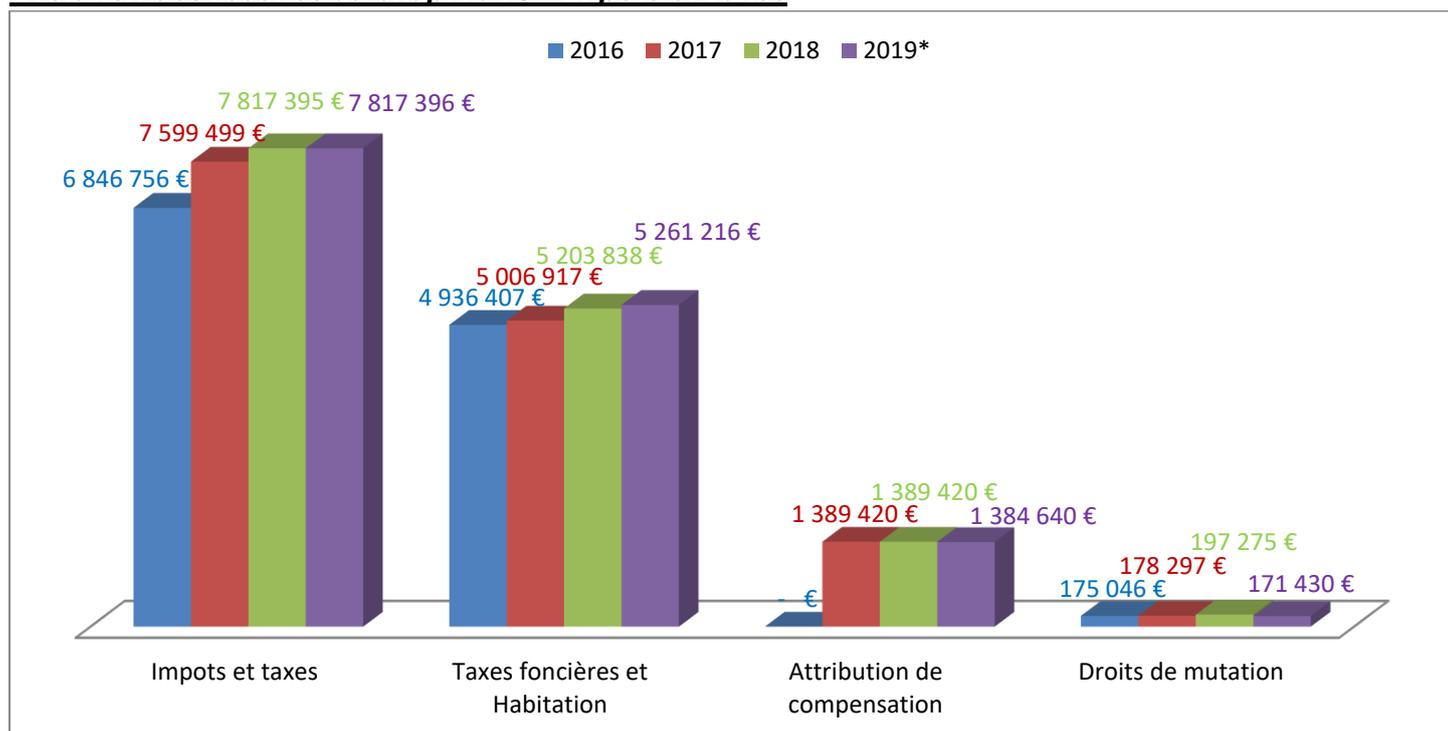
Axe n° 3 : Un endettement « maîtrisé ».

Ces bons résultats proviennent d'une gestion rigoureuse à tous les niveaux ; nous aurons également l'occasion de le détailler plus loin dans la note.

Le dynamisme de la fiscalité et la baisse relative des dotations

Malgré le maintien des taux de fiscalité, engagement tenu et défendu pour la durée du mandat, les recettes fiscales restent dynamiques et les dotations de l'Etat quant à elles sont en nette diminution depuis les dernières années.

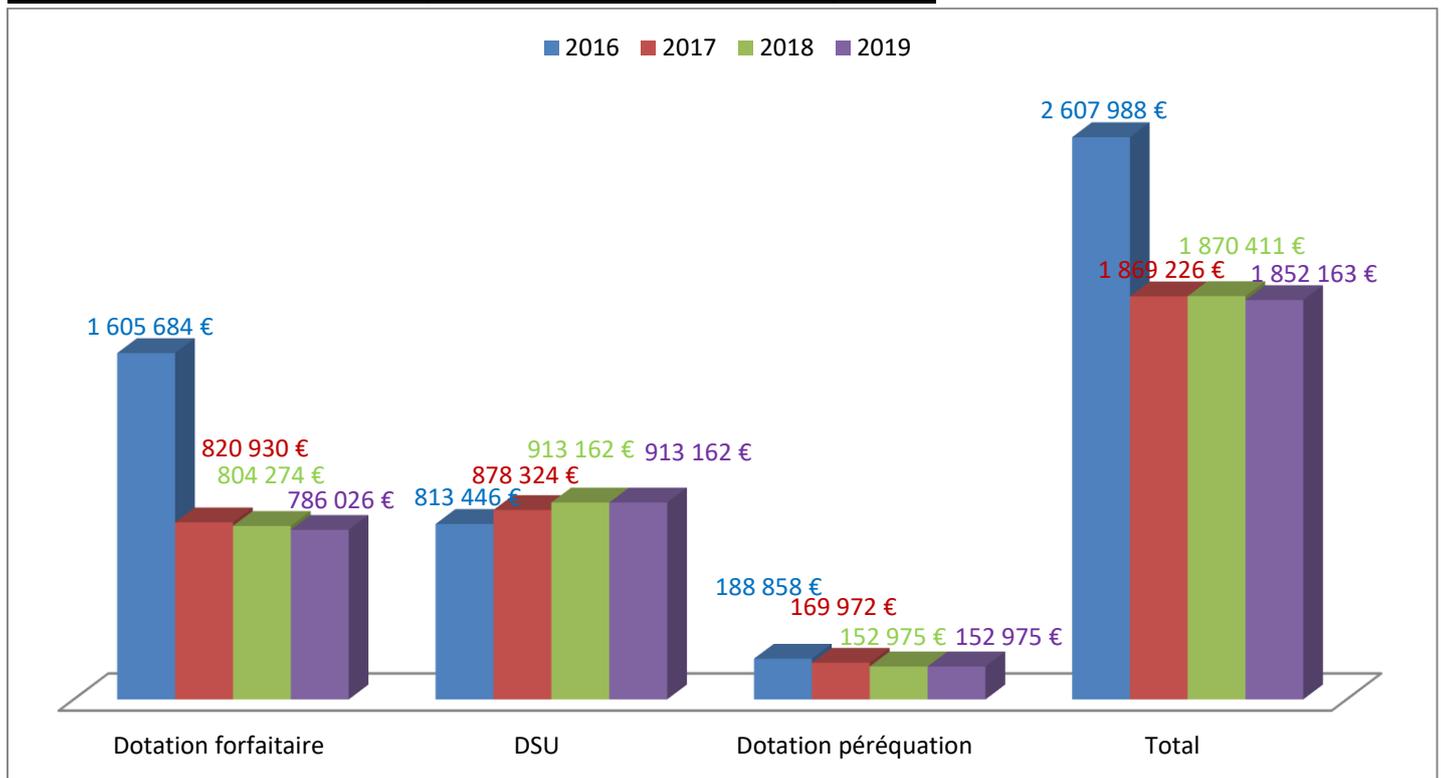
Evolution des recettes au chapitre 73 – Impôts et Taxes



*prévisionnel

Les différentes composantes de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) sont les suivantes :

Evolution des recettes au chapitre 74 – Dotations et Participations



*prévisionnel

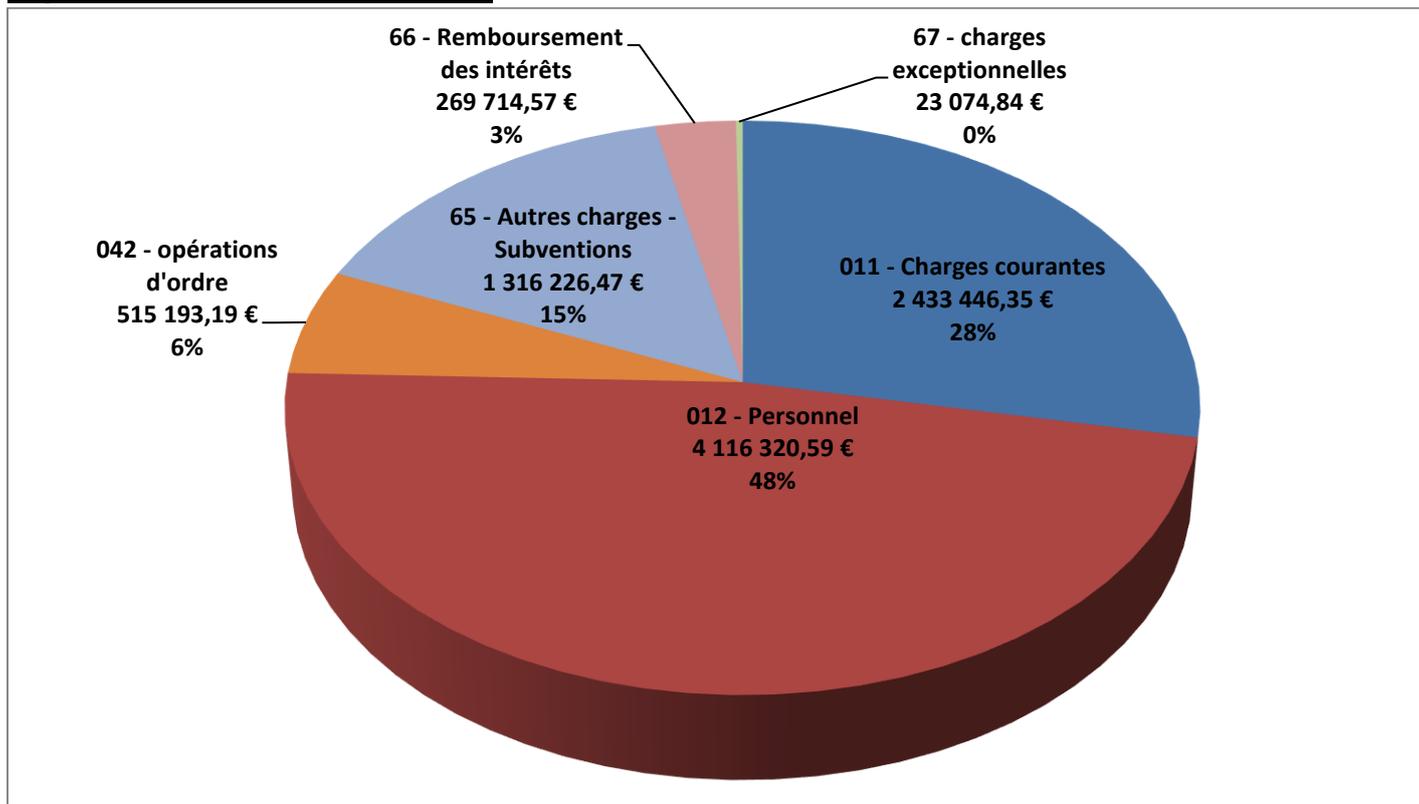
A la date de rédaction de la présente note, les différentes composantes de la DGF n'ont pas encore été notifiées par les services de l'Etat.

Pour mémoire, la part CPS (compensation part salaire) de la DGF a été transférée à la CAPSO au 1er janvier 2017, en lieu et place de la Commune, à hauteur de 784 754 € ; la CAPSO reverse cette part à la Commune via l'Attribution de compensation.

L'évolution de la section de fonctionnement

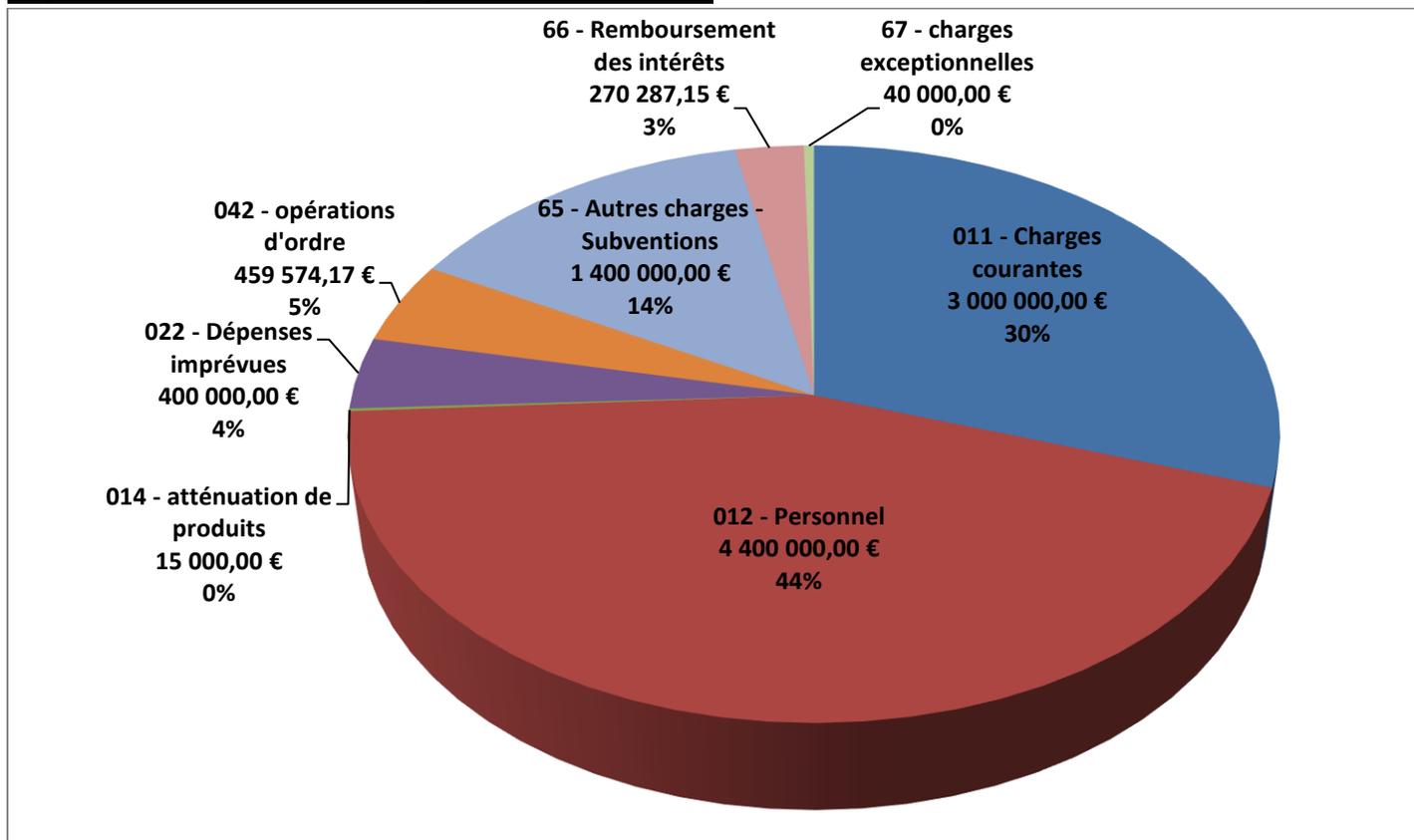
La Ville continue à contenir ses dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement 2018



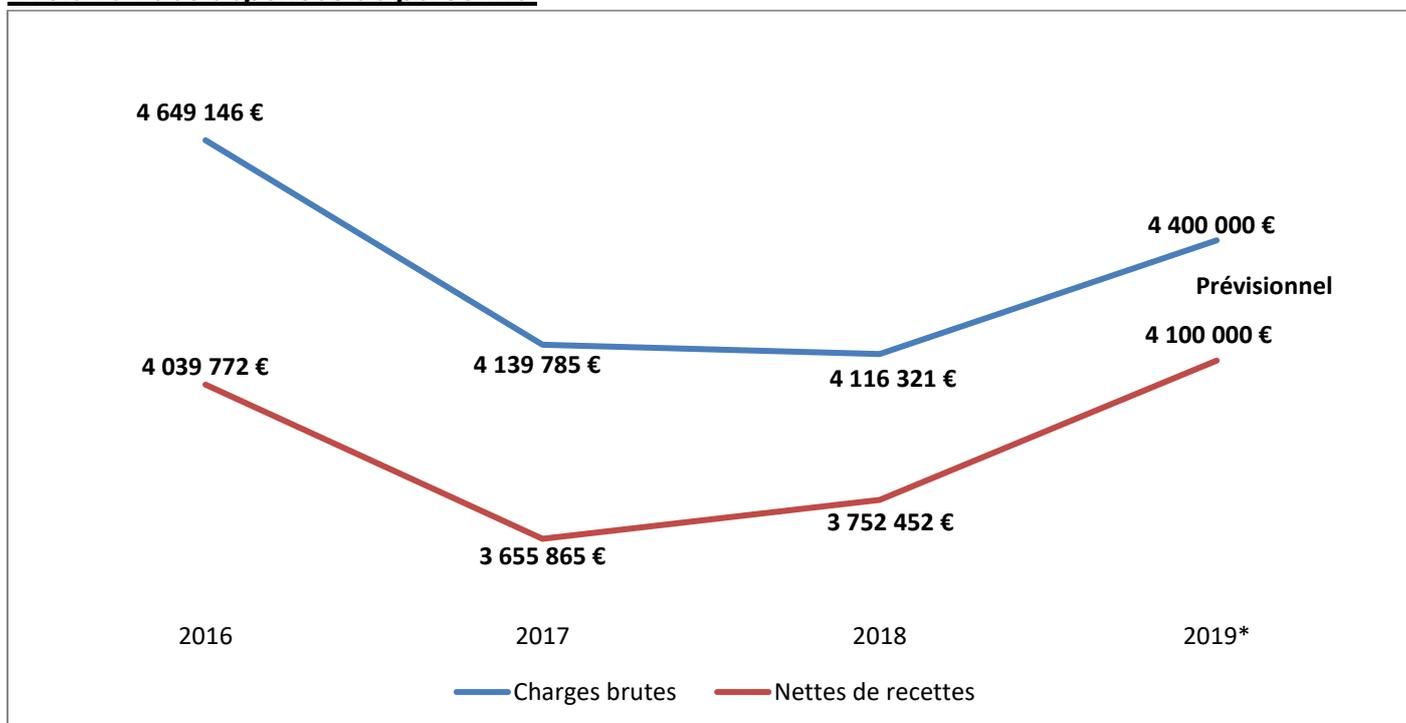
En 2018, les dépenses de cette section ont été maîtrisées et sont justifiées à l'euro près.

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2019



Les prévisions budgétaires 2019 s'inscrivent dans les mêmes proportions que les réalisations de l'exercice précédent.

Evolution des dépenses de personnel

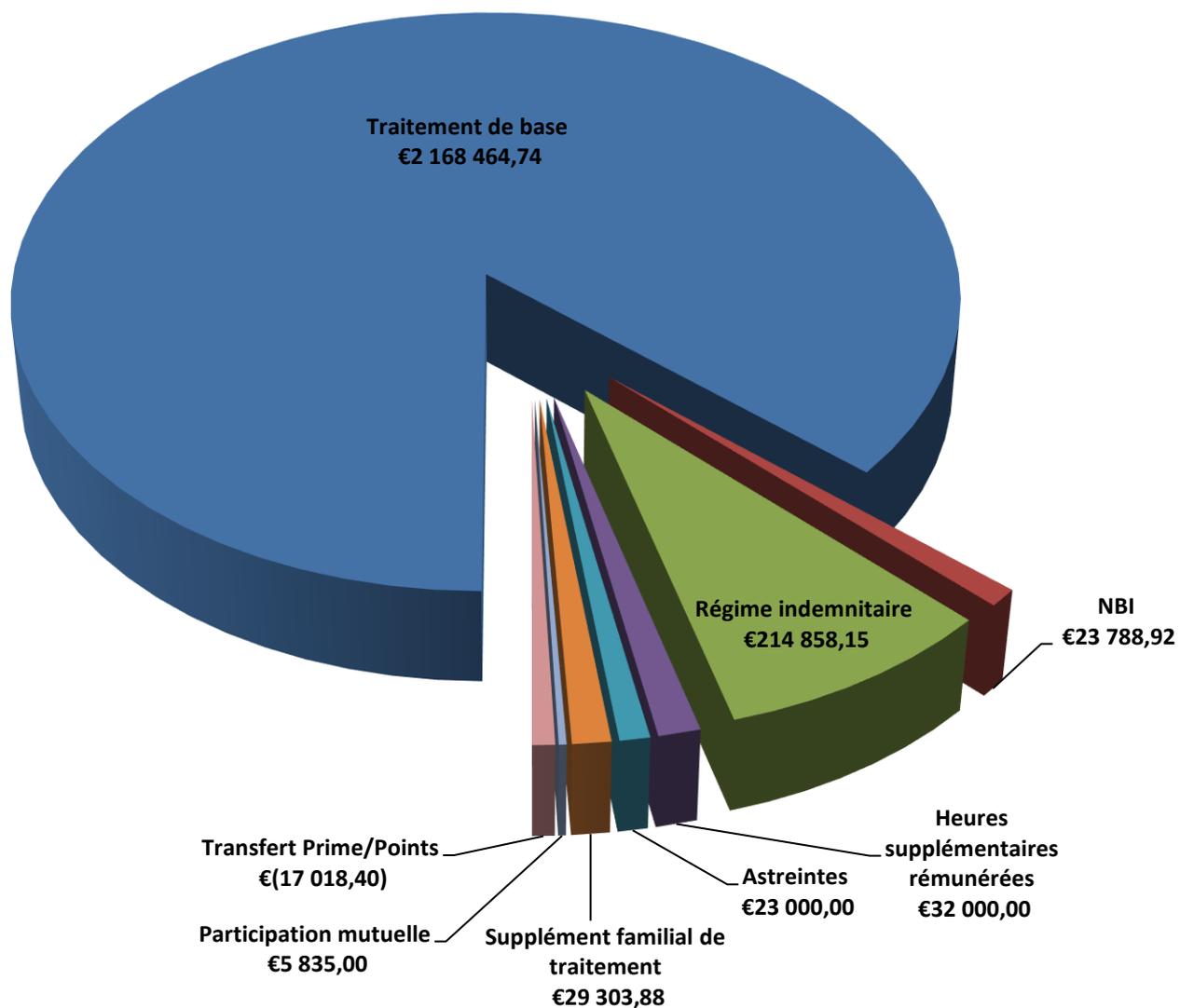


*prévisionnel

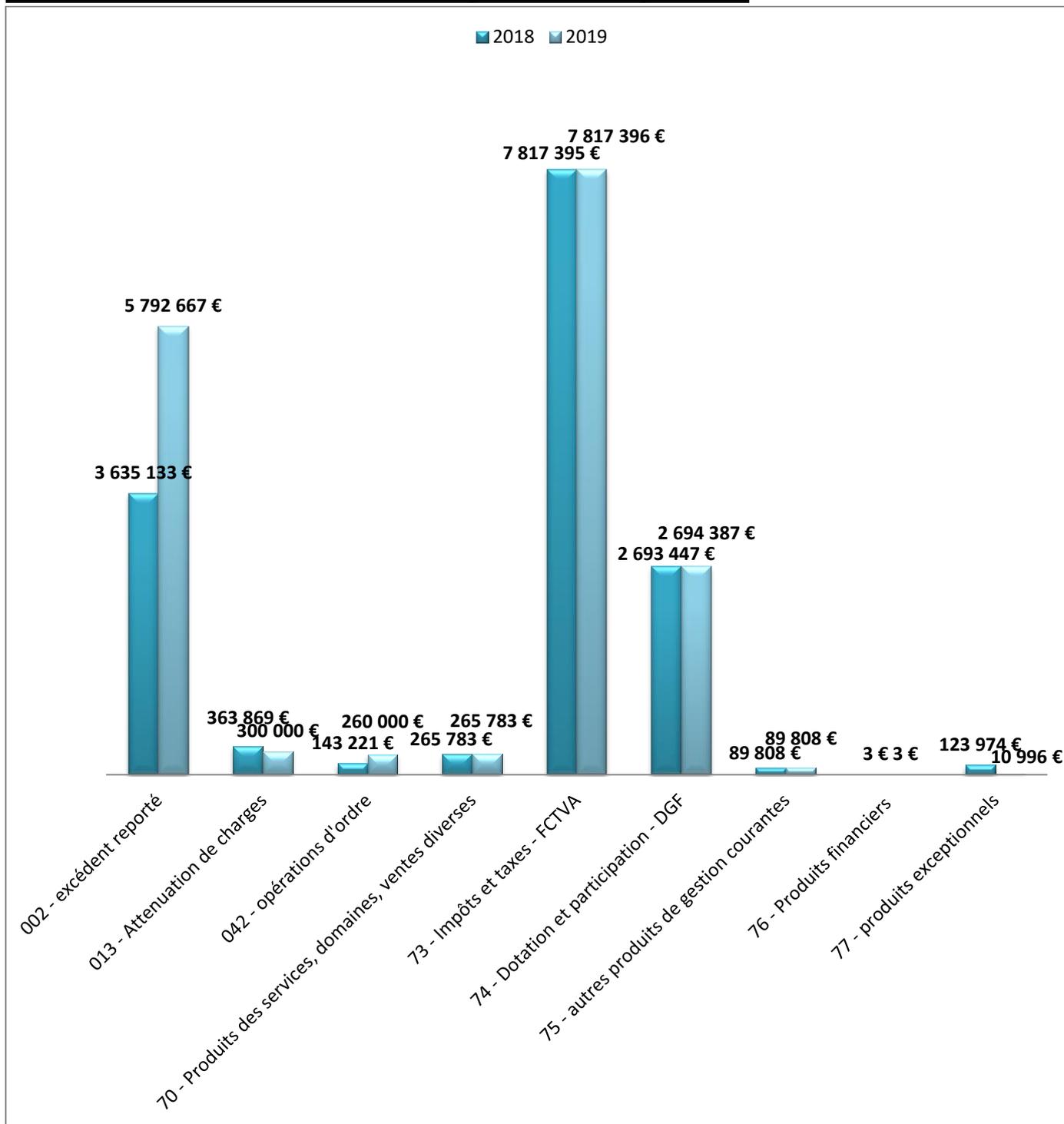
Pour mémoire, au 1er janvier 2017, le transfert de compétences à la CAPSO et, par conséquent, du personnel associé, est clairement identifié entre 2016 et 2017. Ces transferts sont régularisés via l'Attribution de compensation de la CAPSO.

L'évolution prévisionnelle du personnel ci-dessus tient compte de l'application de l'effet « glissement-vieillesse-technicité », des revalorisations apportées dans les divers échelons ou cotisations, des avancements de grade et promotions internes des agents concernés, ainsi que des départs au titre de l'année 2019.

Prévisionnel de la répartition des dépenses de personnel pour 2019



Evolution des Recettes de fonctionnement prévisionnelles pour 2019



Les recettes de fonctionnement sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

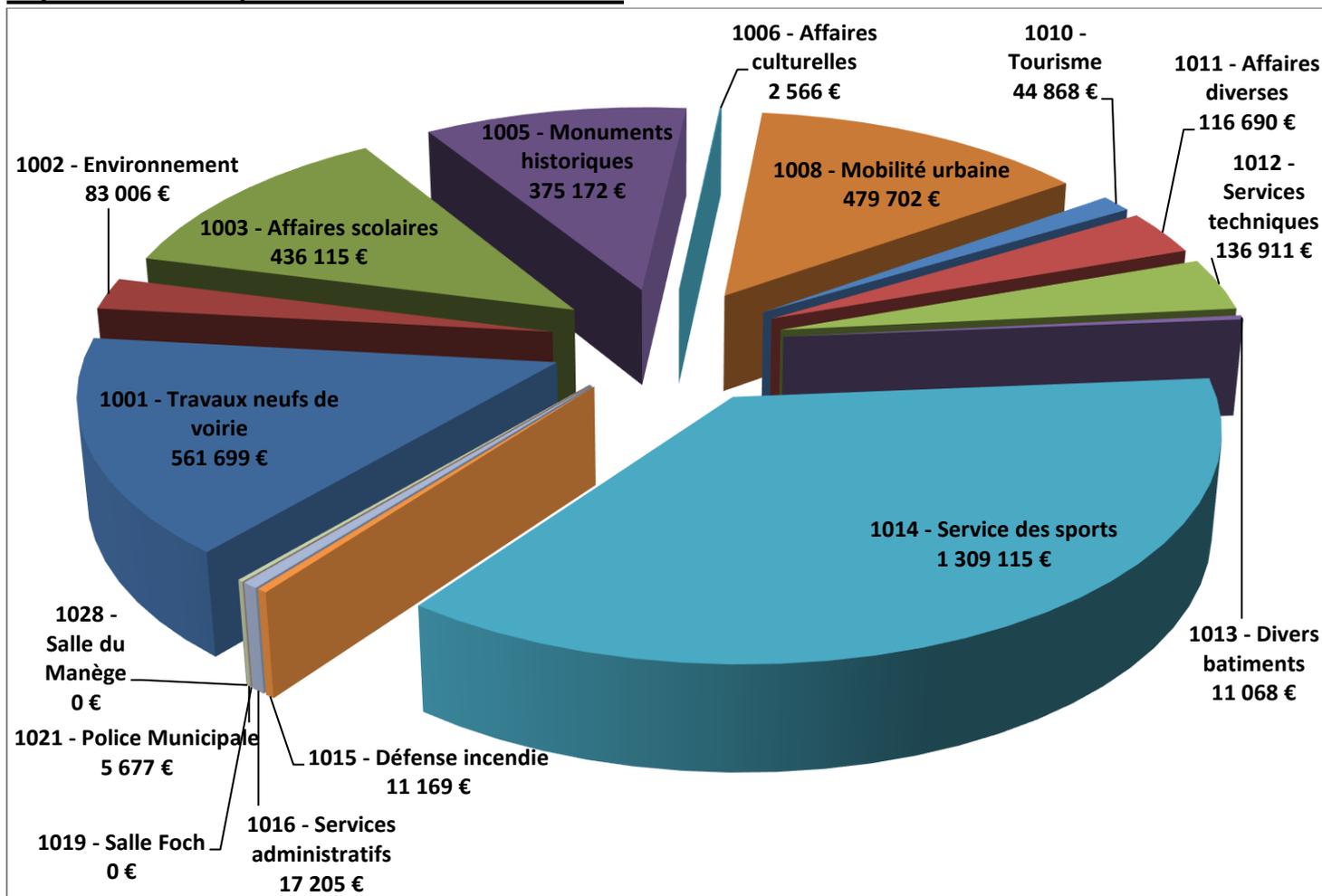
L'évolution de la section d'investissement

Nous poursuivons activement notre politique d'investissement, levier d'attractivité de notre territoire.

Pour mémoire, les opérations menées en 2018 ont été concentrées sur :

- Le service des sports, avec les travaux de démolition et de construction de la salle de sport de la Lys, située rue du nouveau quai ;
- La voirie, avec l'aménagement de la rue du Mardyck ;
- La mobilité urbaine, avec la poursuite du schéma cyclable ;
- Le dédoublement de trois classes de CP.

Répartition des dépenses d'investissement 2018



Le projet de budget 2019 prévoit un fort investissement, qui se traduira par des projets importants :

Les travaux sur *nos bâtiments municipaux*, en particulier *nos Monuments historiques* :

- ✓ **La Collégiale**, dans le droit fil de ce que nous avons fait sur l'Hôtel de Ville, le Beffroi, le Bailliage, la Chapelle Saint Jacques, la Chapelle Beaudelle ;
- ✓ L'accessibilité et la réhabilitation des 1er et 2ème étages de **l'Hôtel de Ville**, ainsi que l'accès aux combles, nous permettant de récupérer un espace important pour nos archives et d'autres usages ;
- ✓ La réhabilitation de **la Chapelle Saint Jean Baptiste** en Médiathèque, qui va se transformer en espace numérique, informatique et digital de très haut niveau, associé à un « Fablab » et un « coworking » qui en feront un site s'inscrivant dans un réseau remarquable avec celui de la « Station » de la CAPSO mais aussi vers le monde économique, la recherche et les scolaires ;
- ✓ **L'ouverture de 3 classes** dans le cadre du dédoublement des CE1 (1 à l'école du Centre et 2 à l'école Ferry), investissement qui sera en partie pris en charge par la DETR 2019.

Dans le domaine du sport :

Nous allons réaliser **un nouveau terrain synthétique de football**, qui répondra aux besoins de nos clubs et nos scolaires qui ne disposent pas des équipements nécessaires en rapport avec leurs effectifs.

Après la nouvelle Salle de Sports inaugurée en 2018, nous poursuivrons notre politique sur le développement du sport, anticipant sur le projet de l'Education nationale sur la pratique du sport dès la primaire et en ayant conscience de l'intérêt de la pratique sportive pour nos jeunes.

Nous allons doubler **la surface couverte du Boulodrome**, donnant de nouveaux terrains de jeux pour ce club comportant de nombreux adhérents et manquant d'espace, et leur permettant ainsi de profiter de l'occasion pour rénover les sanitaires et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les modes doux de déplacement (pistes cyclables) se poursuivront en aménageant **la rue Henri Velay**, pour **sécuriser piétons, cyclistes et riverains, en lien avec l'accès au Collège**. Ce projet s'inscrit dans le programme « Aire Ville Cyclable ». Le « Label Territoire Vélo » est en cours.

Dans le domaine de l'accueil touristique, nous allons rénover complètement **notre terrain de camping** et réaliser **une aire de camping-cars** pour accueillir dans de bonnes conditions les touristes ; sa proximité avec le port fluvial est un atout indéniable.

Sur le plan environnemental, nous allons étendre **l'Espace Chico Mendes** et reprendre les animations avec les écoles ; en témoigne également la plantation récente **d'un verger aux Ballastières**.

Dans le domaine de la voirie et des hameaux, nous allons poursuivre l'aménagement des trottoirs, le long de la RD 194, **Route de Merville**, comme nous l'avons réalisé à Saint Quentin sur la RD 159, à Glomenghem, l'aménagement de la RD 192 et de la rue de Roquetoire à La Jumelle sur la RD 195.

C'est une volonté forte de la Municipalité de poursuivre l'aménagement des hameaux. Les hameaux doivent être traités comme le centre-ville. D'ailleurs, à ce sujet, de nombreux travaux de voirie seront engagés pour répondre à des **travaux de grosses réparations**, un programme est en cours d'élaboration. D'ailleurs, nous avons prévu de reconstruire **une nouvelle salle à l'école de Saint Quentin**, à la place de celle existante.

Nous continuerons à poursuivre **nos travaux d'entretien des bâtiments et de voirie** comme chaque année. Ainsi que les **travaux de défense incendie**, mais également des acquisitions de matériel pour le bon fonctionnement de nos services techniques et administratifs.

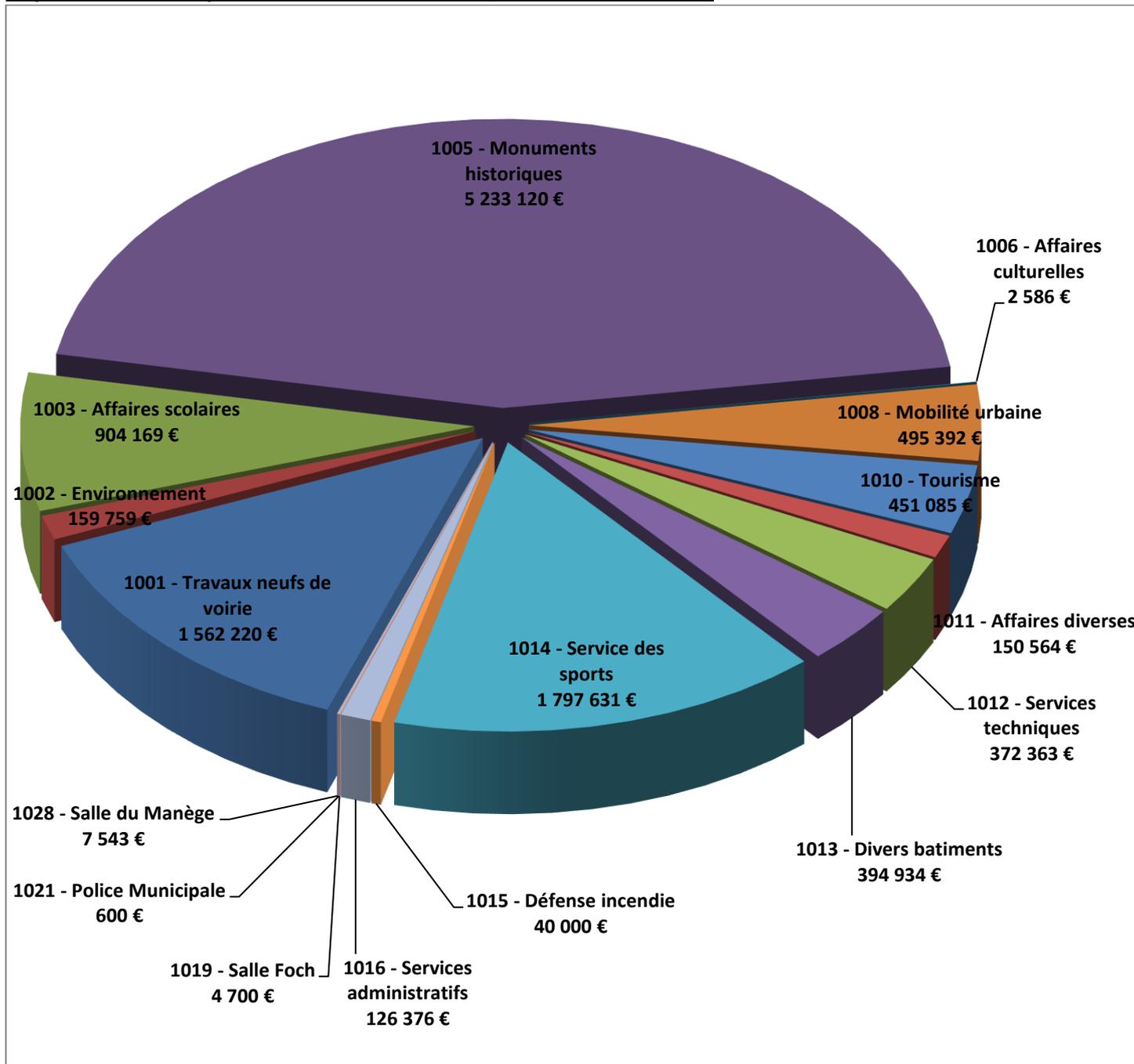
Des études seront lancées en vue de l'Enquête Publique sur le **Port de Plaisance**, étant désigné comme maître d'ouvrage délégué par la CAPSO.

Nous lancerons l'étude architecturale de **la Maison Thellier**, rue de Saint Omer, en Maison du Développement Touristique, mais aussi le projet architectural de **l'ancienne fonderie** pour les associations caritatives. Nous lancerons l'étude de la réhabilitation de **la grand'place**, ainsi que **des trottoirs du centre-ville**.

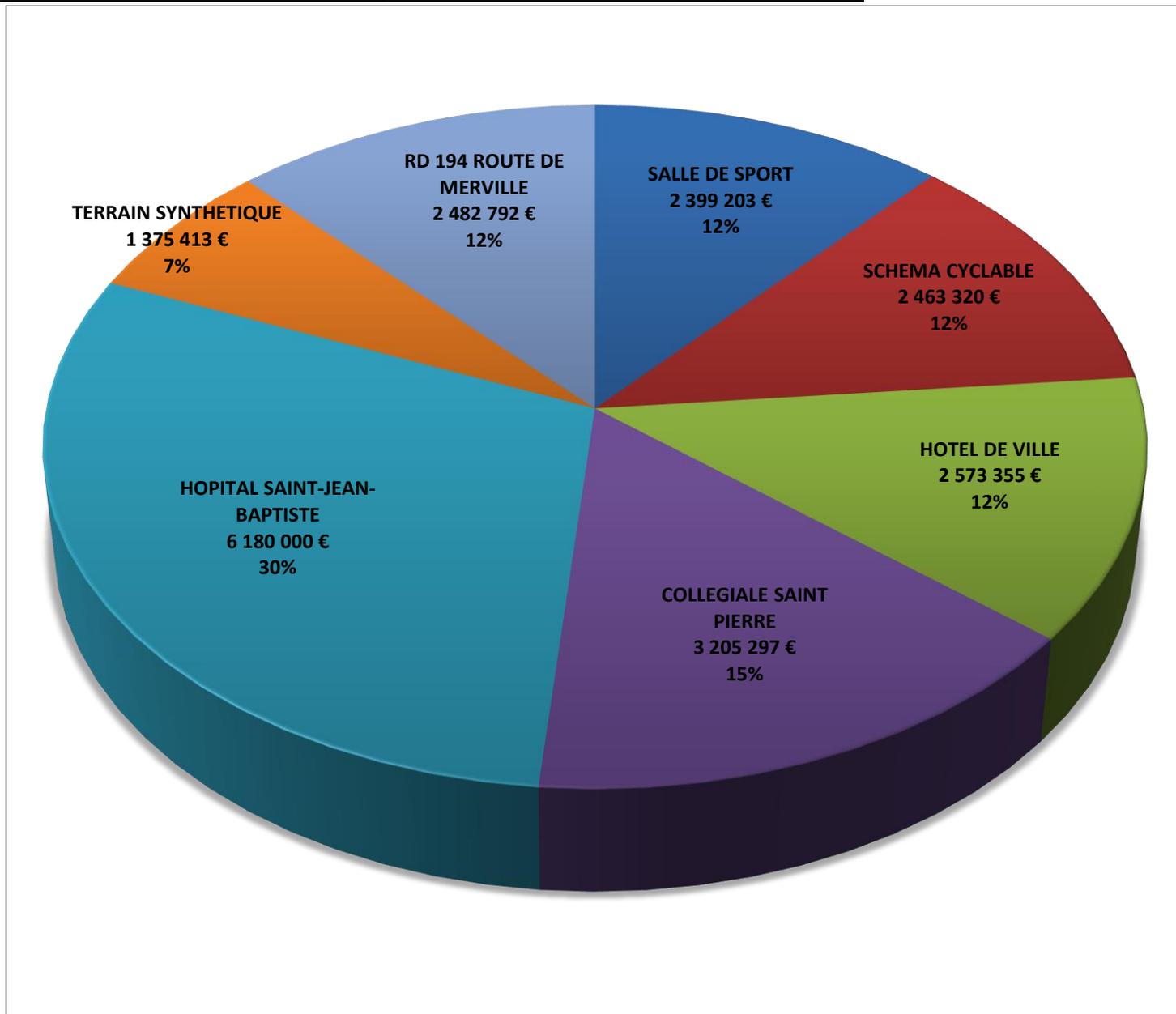
Ces investissements auront des retours significatifs sur l'attractivité de notre Commune et sur l'aménagement de notre territoire.

L'augmentation importante des droits de mutation, que nous avons vu dans la partie « fiscalité », en est un indicateur important.

Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles 2019



Répartition des AP/CP - Montant global de l'autorisation de programme (AP)



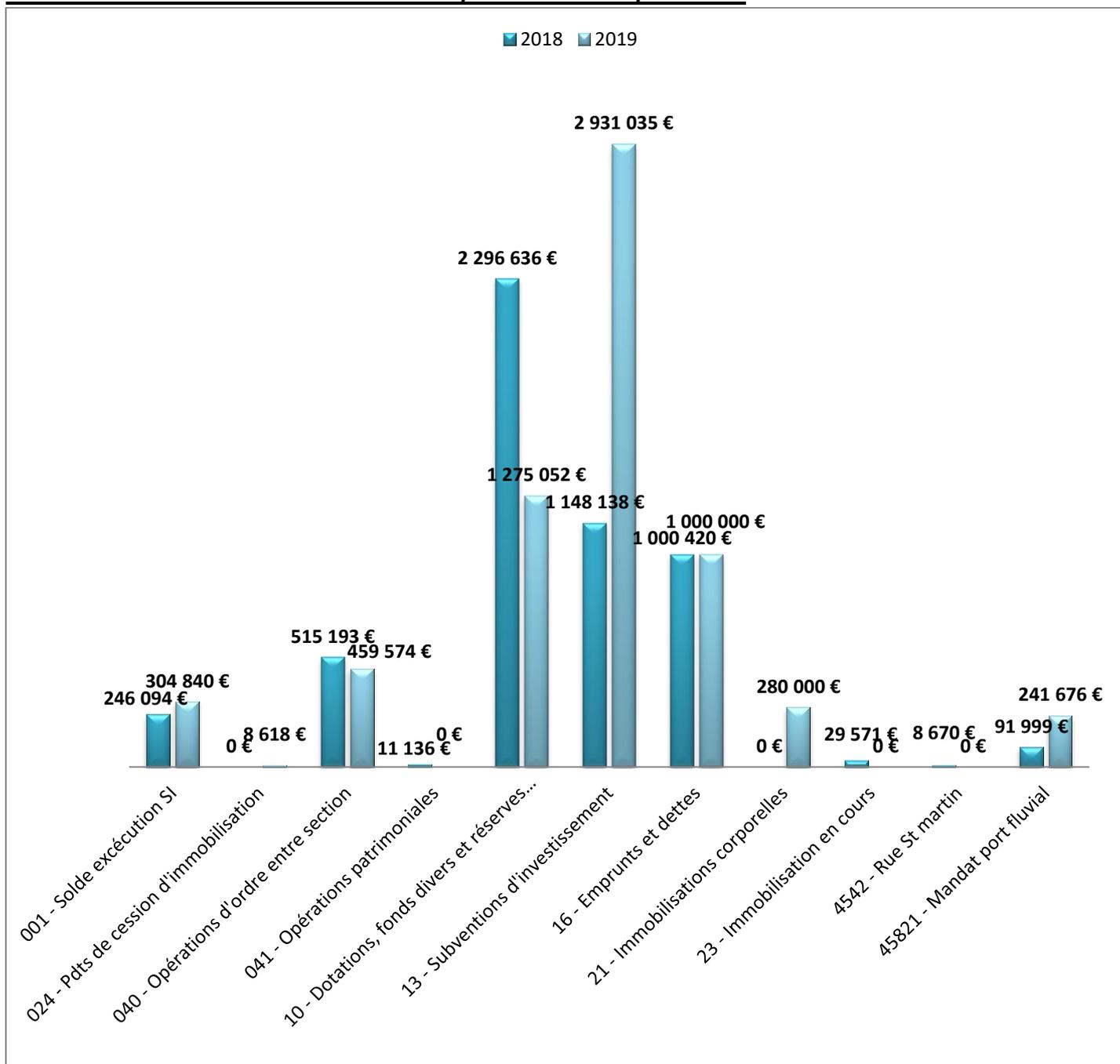
Le montant global des crédits de paiement (CP) se répartit comme suit selon les années :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
SALLE DE SPORT			1 084 563 €	1 214 640 €	100 000 €		
SCHEMA CYCLABLE	21 249 €	64 665 €	14 483 €	479 702 €	507 392 €	428 000 €	947 829 €
HOTEL DE VILLE				11 889 €	1 633 266 €	928 200 €	
COLLEGIALE SAINT PIERRE			1 344 €	142 948 €	1 644 977 €	1 416 028 €	
HOPITAL SAINT-JEAN-BAPTISTE					1 000 000 €	4 000 000 €	1 180 000 €
TERRAIN SYNTHETIQUE				5 174 €	1 370 238 €		
RD 194 ROUTE DE MERVILLE					1 072 228 €	1 410 564 €	

Financement global des AP/CP :

	Etat	Région	Département	Autres financeurs	FCTVA	Autofinancement / emprunt
SALLE DE SPORT	200 000 €		840 000 €	389 000 €	393 565 €	576 638 €
SCHEMA CYCLABLE		68 849 €	30 000 €	8 200 €	404 083 €	1 952 188 €
HOTEL DE VILLE	178 184 €				422 133 €	1 973 038 €
COLLEGIALE SAINT PIERRE	1 088 026 €	570 391 €	635 507 €		500 777 €	410 596 €
HOPITAL SAINT-JEAN-BAPTISTE	1 300 000 €	0 €	1 443 050 €	1 360 160 €	1 013 767 €	1 063 023 €
TERRAIN SYNTHETIQUE	218 700 €	150 000 €	150 000 €	66 000 €	225 623 €	565 090 €
RD 194 ROUTE DE MERVILLE			515 000 €		407 277 €	1 560 515 €

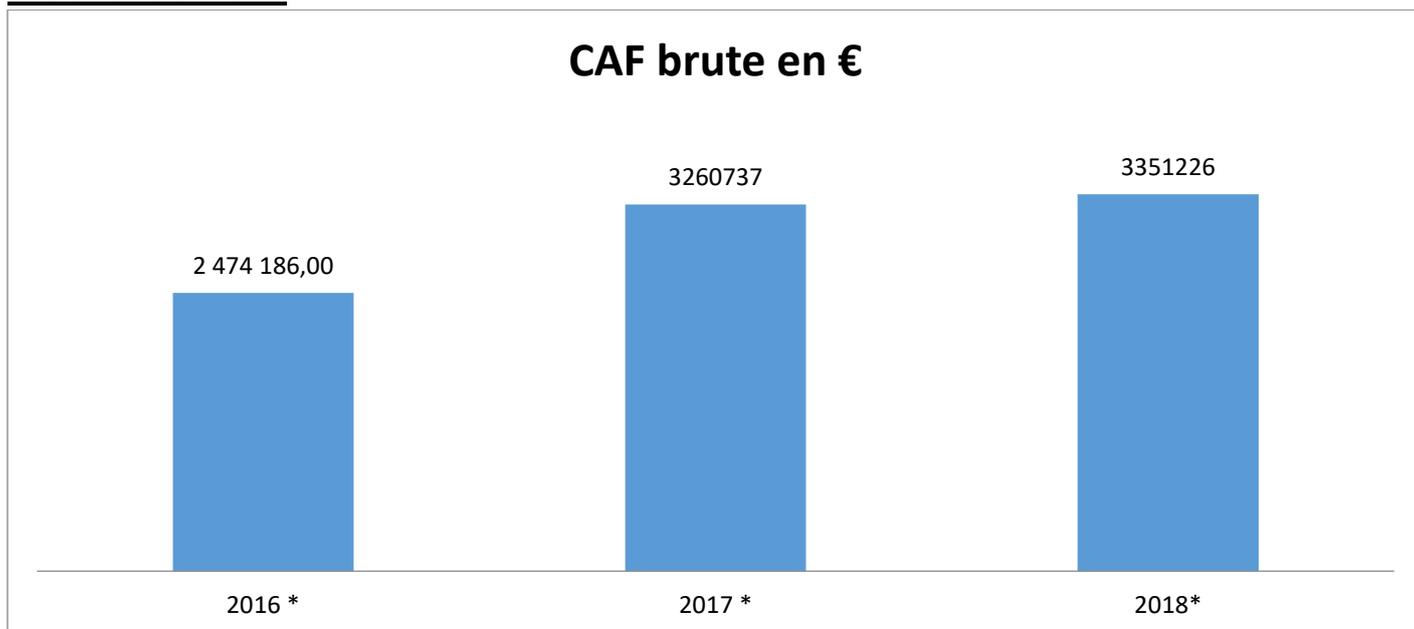
Evolution des Recettes d'investissement prévisionnelles pour 2019



Les recettes d'investissement prévisionnelles pour 2019 traduisent un réel effort de recherche de financements pour les projets en cours.

Nos efforts permettent d'obtenir une capacité d'autofinancement (CAF) très satisfaisante.

Evolution de la CAF



* chiffres trésorerie Aire-sur-la-Lys

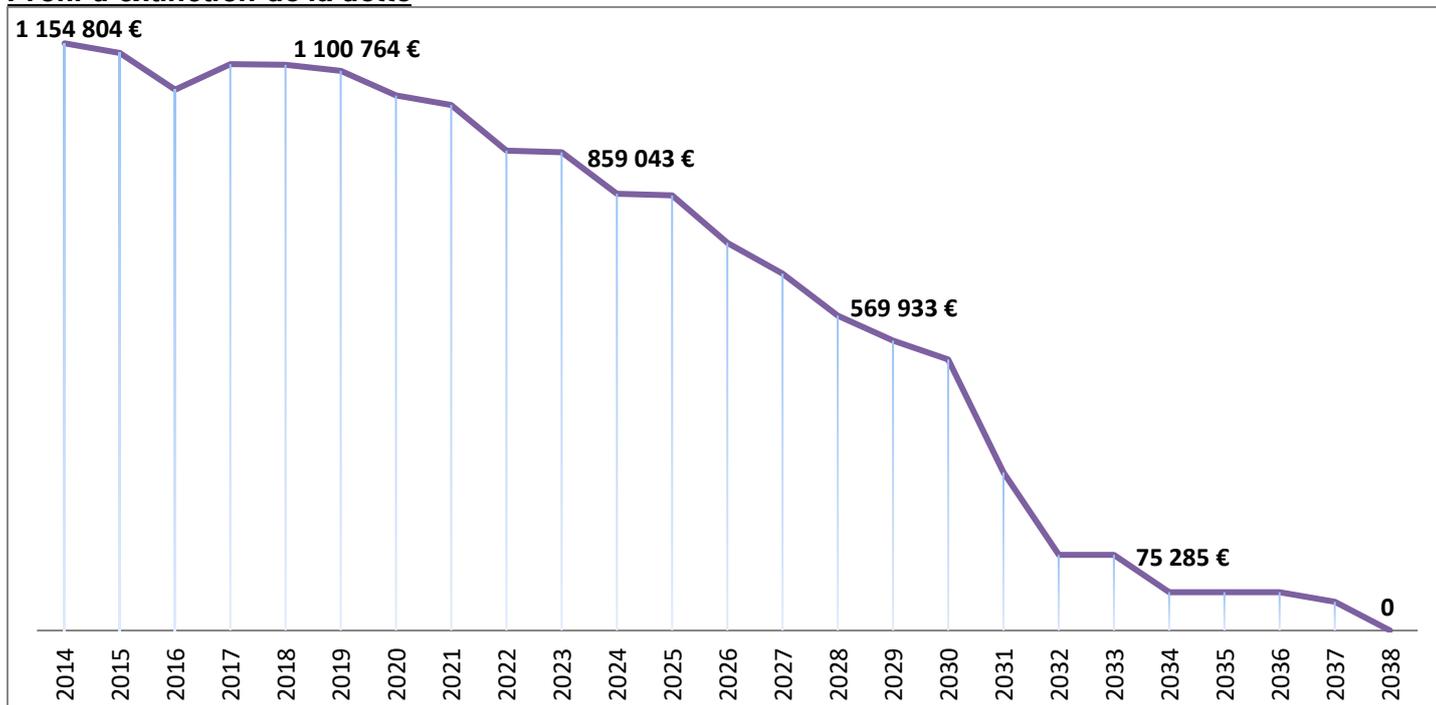
La CAF correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion dont on pourrait disposer pour couvrir nos besoins financiers. En résumé, la CAF mesure la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

La gestion maîtrisée de la dette

La gestion de la dette est également très satisfaisante.

A noter que depuis 2014, l'encours de la dette (remboursement des échéances des emprunts en capital et intérêts) a diminué. En 2014, il représentait 1.162.122,06 €. En 2019, il sera de 1.100.763,61 €, hors nouvel emprunt.

Profil d'extinction de la dette



La Municipalité veille à maîtriser l'encours de la dette, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité locale.

Le ratio endettement/CAF présente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. Cet indicateur tend à la baisse pour la Commune : il passerait de 3,46 en 2017 à 2,74 en 2018, malgré l'emprunt de 1.000.000 € souscrit fin 2018. Ce qui traduit la bonne gestion du fonctionnement, ainsi que le développement de la CAF. En l'état actuel, il s'agit d'un excellent indicateur (Source : « Trésorerie d'Aire-sur-la-Lys – Résultats 2018 »).

Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuées des travaux en régie / population

$(8\,673\,976,01 - (515\,193,19 + 83\,653,94)) / 10\,122 = 797,78$ euros par habitant

Plus ce ratio est bas, plus la collectivité maîtrise ses dépenses de fonctionnement

$$DRF = 8\,673\,976,01 - 515\,193,19 = 8\,158\,782,82$$

Ratio 2 : Produit des impositions directes (hors fiscalité reversée) / population

$5\,203\,838 / 10\,122 = 514,11$ euros par habitant

Ratio 2 bis : Produit net des impositions directes / population

$7\,817\,395,12 / 10\,122 = 772,32$ euros par habitant

Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population

$(15\,132\,632,81 - (3\,635\,132,75 + 143\,221,41)) / 10\,122 = 1\,121,74$ euros par habitant

Ce ratio correspond aux ressources dont dispose la collectivité.

$$RRF = 15\,132\,632,81 - (3\,635\,132,75 + 143\,221,41) = 11\,354\,278,65$$

Ratio 4 : Dépenses d'équipement « brutes »/population

$(3\,590\,962,62 + 480\,194,62 + 83\,653,94) / 10\,122 = 410,47$ euros par habitant

Plus ce ratio est élevé plus la commune investit.

Ratio 5 : Dette/population

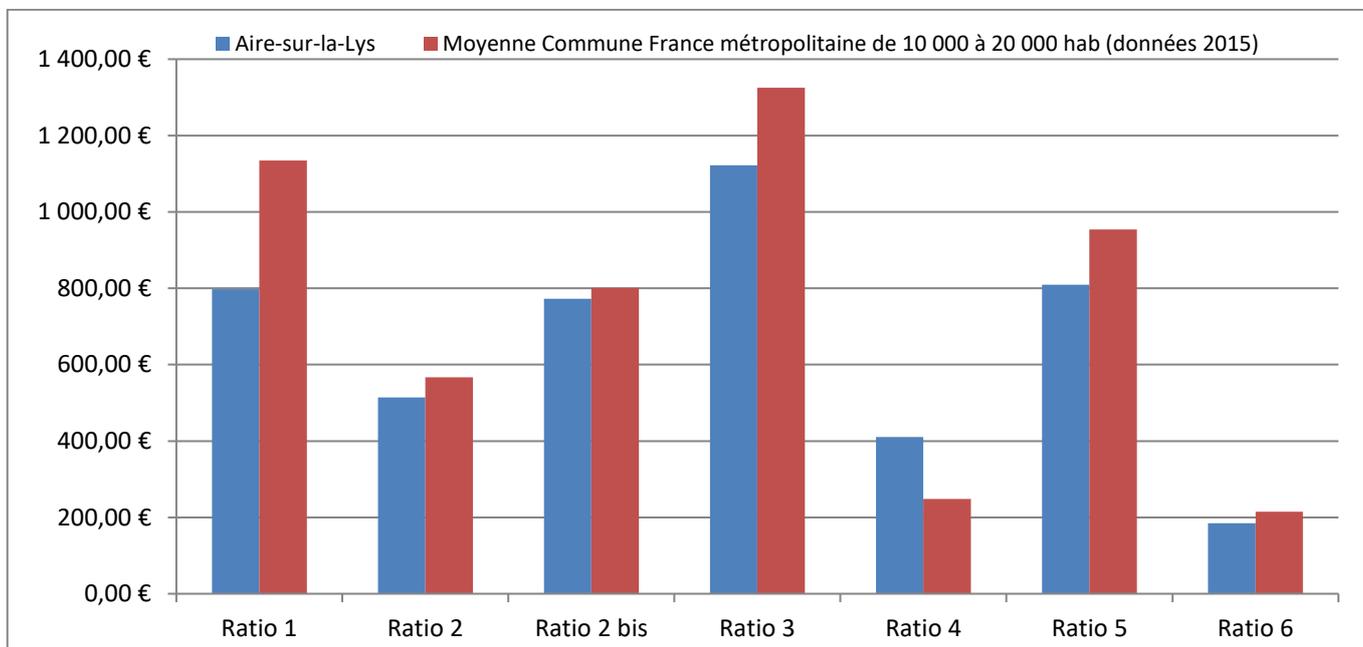
$8\,192\,651,75 / 10\,122 = 809,39$ euros par habitant

Ce ratio correspond à l'endettement de la collectivité.

Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement (DGF)/population

$1\,870\,411,00 / 10\,122 = 184,79$ euros par habitant

Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.



Ratio 7 : Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

4 116 320,59 / 8 158 782,82 = **50,45 %**

Mesure la charge de personnel de la collectivité.

Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant : (DRF + remboursement de dette) / RRF

(8 158 782,82- 83 653,94+817 502)/ 11 354 278,65 = **78,32 %**

Plus ce ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée (un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement).

Ratio 10 : Taux d'équipement : dépenses d'équipement « brutes » / RRF

(3 590 962,62 + 480 194,62 + 83 653,94) / 11 354 278,65= **36.59 %**

Effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources.

Ratio 11 : Taux d'endettement : dette / RRF

8 192 651,75 / 11 354 278,65 = **72,15 %**

Ce ratio permet de mesurer le poids de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.

